



Charges de copropriété dans un immeuble

Par **yomain**, le **05/05/2013** à **11:07**

Bonjour, j'ai acheté un appartement au mois de mai 2012, j'y habite depuis le 01/08/2012. J'ai payé régulièrement mes charges. En début de cette d'année, je reçois une facture de répartition des charges d'un montant de 864€.rnMontant qui correspond la répartition sur une année complète.Etant donnée que j'ai sur l'année 2012, je n'ai passé que 5 mois, suis obligé de payer la totalité de cette somme?

Par **amajuris**, le **05/05/2013** à **11:16**

bjr,rnc'est celui qui est copropriétaire au moment de l'appel de fonds qui est redevable des charges.rnparfois l'acte de vente prévoit une répartition des charges entre l'acquéreur et le vendeur.rncdt